

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

DÉLIBÉRATION N°CA_220930-03

Séance du 30 septembre 2022

POINT 8 – Conférence de développement durable : missions et composition et règlement interne

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2021-1290 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts, notamment l'article 93 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 37

Nombre de votants : 36

Par :

Voix pour : 36

Voix contre : 00

Abstentions : 00

Article n°1 : Approbation

Le conseil d'administration approuve les dispositions relatives aux missions, à la composition, aux modalités de désignation des membres et au règlement interne de la conférence de développement durable telles qu'annexées.

Article n°2 : Publication et exécution

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de Nantes Université et transmise à la Rectrice.

À Nantes, le 30 septembre 2022,

la Présidente de Nantes Université,




Carine BERNAULT.

Extrait transmis à la rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités, le

Publié le **30 SEP. 2022**

30 SEP. 2022

<p style="text-align: center;">Projet d'article du règlement intérieur Conférence de développement durable - Missions, attributions, composition</p>
--

Missions. La conférence de développement durable de Nantes Université est une instance consultative, d'impulsion, de conseil, d'interpellation et de suivi sur les enjeux multidimensionnels des transitions écologiques et sociales.

Attributions. La conférence de développement durable contribue à la politique de l'établissement en matière de développement durable. Notamment, elle :

- alimente la feuille de route développement durable de Nantes Université en impulsant, proposant et priorisant les orientations et les actions à déployer,
- étudie la cohérence entre la politique de Nantes Université et les objectifs de développement durable, peut interpellier et produire des analyses critiques,
- peut être saisie par toute instance pour formuler des avis (CA, CAC, conseil de pôle, CHSCT, directoire, présidence...)
- peut s'autosaisir.

Elle s'appuie pour cela sur un état des lieux de l'existant, les rapports annuels et toutes autres ressources produites par les services de Nantes Université.

Elle remet chaque année à l'établissement une synthèse de ses travaux.

Composition. La conférence de développement durable est co-présidée par une personnalité qualifiée désignée par le président de Nantes Université et par le vice-président en charge du développement durable de l'établissement. Sa composition est paritaire entre les personnels et les étudiants ainsi qu'entre les femmes et les hommes. Au sein des personnels, elle est paritaire entre les personnels BIATSS et les personnels enseignants-chercheurs.

Elle comprend 24 membres tirés au sort au sein de Nantes Université dont :

- 12 personnels tirés au sort comprenant :
 - 1 représentant pour chacun des quatre pôles
 - 1 représentant pour les services universitaires
 - 1 représentant pour les composantes hors pôles
 - 1 représentant pour Centrale Nantes
 - 1 représentant pour l'école des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire
 - 1 représentant pour l'école d'architecture de Nantes
 - 1 représentant pour le CHU
 - 1 représentant pour l'Inserm
 - 1 représentant pour l'IRT Jules Verne
- 12 étudiants tirés au sort comprenant :
 - 1 représentant pour chacun des quatre pôles
 - 1 représentant pour les composantes hors pôles

- 1 représentant pour Centrale Nantes
- 1 représentant pour l'école des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire
- 1 représentant pour l'école d'architecture de Nantes
- 4 étudiants tirés au sort parmi l'ensemble des étudiants, tous établissements confondus

Le tirage au sort s'établit sur la base de ces sous-collèges et assure la parité hommes-femmes. Il est réalisé sur la base des listes électorales en début d'année universitaire.

Les tirés au sort ont un droit de refus.

Invités. Sont invités permanents de la conférence :

- le président de Nantes Université ou son représentant
- le directeur général des services de Nantes Université
- les responsables du développement durable au sein des services de Nantes Université, des établissements composantes, du CHU, de l'IRT et de l'INSERM
- le directeur de cabinet ou son représentant

La conférence est libre dans son organisation interne et peut décider d'inviter et d'entendre toute personne de son choix sur les enjeux de développement durable pour alimenter ses travaux.

Durée. Le mandat des membres de la conférence est de deux ans. Les membres de la conférence sont renouvelés par moitié chaque année afin d'assurer une continuité des travaux. Il est possible d'être tiré au sort plusieurs fois.

De manière dérogatoire, et uniquement en fin de première année du premier mandat, les membres appelés à être renouvelés pourront sur une base volontaire prolonger leur mandat de un an. Pour les autres, un nouveau tirage au sort sera opéré.

Situation dans l'organisation de Nantes Université. La conférence de développement durable est libre dans son organisation interne (groupes de travail ad hoc, invitations d'experts, de référents au sein de l'établissement...); elle privilégie dans ses travaux un principe de parité entre étudiants et personnels. Des moyens et outils spécifiques (plateforme numérique dédiée notamment) permettent à la conférence de mener ses travaux.

Un secrétariat de la conférence est assuré sous la responsabilité de la coprésidence.